



Pierre REYNAERT
Président de la Ligue Nord Pas de Calais

Objet : Appel de Jean-Claude SEINGIER, Président de l'U.S. Dunkerque

Voici la décision de la Commission d'appel de la Ligue Nord Pas-de-Calais :

Monsieur le Président,

Suite au courrier en date du 15 juillet de M Jean-Claude Seingier, Président de l'US Dunkerque Billard, faisant appel de la décision prise par la Commission Discipline du CD 59, la Commission d'Appel, composée de Jean François Espalieu, Pierre Lubrez, Pierre Malet et moi-même, s'est réunie les jeudis 22 septembre et 13 octobre.

Après étude des documents reçus de M. Laurent Szybowicz, Président de la Commission Discipline du CD 59, et de ceux demandés au Président de l'US Dunkerque, la Commission d'Appel de la Ligue Nord Pas de Calais a délibéré et statué qu'elle n'est pas en mesure de prendre une décision d'ordonnance de conduite à l'égard d'un différend opposant un club et l'un de ses ex-membres.

Ce différend relève du règlement intérieur de l'USD régi par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et non des règles régissant la Fédération Française de Billard.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Beatrice BERTOLOTTI